



Centrales Villageoises – COTELUB

Réunions publiques d'information des 5, 6, 14 et 15 mai 2014

Le Parc Naturel Régional du Luberon participe à un programme interrégional¹ de développement de centrales de production d'énergies renouvelables porté par les habitants. La Communauté des Communes COTELUB a répondu positivement à la proposition d'expérimentation de la démarche sur son territoire.

Le principe des Centrales Villageoises est de valoriser des ressources locales, en créant de la richesse localement et collectivement. Concrètement, il s'agit d'amorcer la création de sociétés locales de production d'électricité photovoltaïque sur des territoires ruraux. Sous forme coopérative, elles associent des citoyens, des entreprises et des élus autour de projets communs, en cohérence avec les objectifs des Parcs Naturels Régionaux.

Une série de quatre réunions de sensibilisation et d'information sur les Centrales Villageoises a été organisée par le Parc Naturel Régional du Luberon en partenariat avec la Communauté des Communes COTELUB sur les communes de Cabrières d'Aigues (5 mai, 20 participants), La Bastidonne (6 mai, 23 participants), Grambois (14 mai, 19 participants) et Villelaure (15 mai, 36 participants). Ces rencontres ont permis de souligner les enjeux de sensibilisation et d'appropriation de la transition énergétique par les populations.

Au total, 98 personnes ont assisté à ces réunions dont une majorité de conseillers municipaux. Un tiers des participants s'est déclaré personnellement intéressé pour suivre la démarche et assister aux prochaines réunions techniques.

Suite à la présentation de la démarche, les temps de questions-réponses ont permis de préciser des éléments techniques généraux et les appuis méthodologiques qui garantissent la viabilité économique et juridique du projet. Un fort intérêt général a été exprimé ainsi qu'une attention particulière à plusieurs niveaux : environnementale (la préservation de la qualité paysagère, l'impact écologique du photovoltaïque), économique (la pérennité des modèles économiques, leur rentabilité) et technique (la complémentarité électrique/thermique, l'éolien et l'hydroélectrique, le dimensionnement).

Motivés ? A vous de jouer ! Parlez-en autour de vous et participez...
>>> Prochain rendez-vous : le mercredi 18 juin 2014 à 18h <<<
Salle de réunion de **COTELUB à La Tour d'Aigues**

N'hésitez pas à faire suivre dans vos réseaux personnels, ceux qui n'ont pas eu l'opportunité d'assister à l'une des réunions publiques sont également les bienvenus.

Contact PNRL : Matthieu Camps - matthieu.camps@parcduluberon.fr



¹ Ce programme bénéficie du cadre général et méthodologique de l'agence Rhône Alpes Energies Environnement (RAEE) et est financé par le programme Opérationnel Européen inter-régional du Massif des Alpes (POIA - fond FEDER).



Centrales Villageoises – COTELUB

Compte rendu des réunions publiques des 5, 6, 14 et 15 mai 2014

Organisation : Matthieu Camps (chargé de mission transition énergétique au PNRL) et Serge Marty (adjoint au Directeur du PNRL)

Animation : Sébastien Cornu (L'Atelier Coopératif)

Chaque réunion a été introduite par un mot d'accueil d'un élu de la commune accueillante, puis le technicien du Parc a présenté le contexte avant que l'animateur n'expose les principes des Centrales Villageoises (présentation jointe). Un temps de questions-réponses avec les techniciens et d'échange entre les participants d'une heure environ a permis d'apporter des éclairages précis, avant de poursuivre les discussions de façon plus informelle autour d'un verre.

Les participants

La grande majorité des participants aux réunions publiques sont élus locaux, nouveaux ou renouvelés dans leur mandat municipal ou leurs délégations communautaires. Leur forte présence témoigne de leur intérêt pour eux-mêmes et leur collectivité, ce qui est très encourageant pour la démarche.

Sur les 98 participants, la plus grande part est originaire de Villelaure, la Bastidonne, Cabrières d'Aigues, La Bastide des Jourdans et la Tour d'Aigues. Quelques personnes, extérieures à COTELUB, sont venues en voisin (Lauris, Cadenet, Pertuis...) ou de plus loin (La Roque d'Anthéron, Avignon, Bédarrides...), intéressées par la démarche et son potentiel essaimage sur leur territoire.

Chaque personne a pu se présenter et exprimer son état d'esprit en début de réunion, témoignant de son intérêt, de sa curiosité ou, pour certain, de son engagement militant.

intéressé-e passionné pour découvrir
 devoir agenda 21 générations futures retour sur
 investissement informer économie toit curieux
 anti-nucléaire pour transmettre inquiet
 espoir curieuse enfants transition intérêt
 personnel logique économique collectif
 information environnement sensibilisé

Commune des participants	Nb
Villelaure	13
La Bastidonne	9
Cabrières d'Aigues	7
La Bastide des Jourdans	7
La Tour d'Aigues	7
Sannes	5
St Martin de la Brasque	4
Vitrolles en Luberon	4
Beaumont de Pertuis	3
Cadenet	3
Grambois	3
Lauris	3
Pertuis	3
Ansouis	2
Bédarrides	1
Cucuron	1
Goult	1
La Motte d'Aigues	1
La Roque d'Anthéron	1
Mirabeau	1
Peypin d'Aigues	1
Autres	17

Plusieurs participants ont fait part de leur expérience et compétences en matière d'énergies renouvelables, qui sont autant d'atouts pour la suite de la démarche.

Quelques précisions sur le cadre général du projet



La démarche Centrales Villageoises est clairement orientée vers l'amorçage d'une production d'électricité photovoltaïque vendue à EDF. Ce choix repose sur la volonté d'engager des dynamiques sur des projets simples et facilement réalisables. Toutefois, l'intérêt d'un débat et d'une réflexion collective sur les autres possibilités est ouvert et fonction de la volonté des personnes.

Le modèle économique des Centrales est basé sur la vente d'électricité à EDF garantissant des prix sur 20 ans. Le contexte d'augmentation continue du coût de l'énergie assure des perspectives économiques favorables. Il ne s'agit pas ici, a priori, de projets d'autoproduction. La réflexion sur la complémentarité des offres (thermique/électrique, autoconsommation/revente) reste ouverte.

Les financements européens mobilisés viennent en soutien à l'animation de la démarche sur les deux Communautés de Communes de Banon et Cotelub. Ils ne sont pas destinés à cofinancer directement des projets de centrales.

Un comité de suivi sera mis en place afin d'associer des partenaires techniques et locaux des deux territoires.

Les principaux objets d'échange

Le projet vise la création d'une société pour couvrir le territoire intercommunal, périmètre géographique qui semble cohérent à la dimension des projets.

Les projets économiques seront élaborés en tenant compte de l'ensemble des coûts d'installation (pose, raccordement, etc.) et de fonctionnement (entretien, réparation, assurance, renouvellement des onduleurs...). En cas de dégâts sur les installations, l'assurance de la société couvrira les coûts des réparations. La constitution du capital de la société se base sur l'apport des citoyens (prises de participations à 100€, 200€...) et l'obtention de prêts bancaires auprès d'organismes de la finance solidaire ou spécialisés dans le domaine de la production d'énergie renouvelable (Energie partagée par exemple). Les collectivités peuvent potentiellement apporter leur concours.

Les grilles tarifaires de revente de l'électricité à EDF sont établies en fonction de la puissance des projets (actuellement aux alentours de 0,28 € / kWh pour une installation inférieure à 9kWc² - kilowatt crête). Généralement, le loyer proposé aux propriétaires est de l'ordre de 2 à 3€ / m² par an, pour la mise à disposition de la toiture. Le rendement visé par les sociétés est de 3% nets pour les sociétaires.



La durée de vie de panneaux : garantis pour 20 à 25 ans avec un maintien des performances d'au moins 85%, par ailleurs, les panneaux continuent à produire jusqu'à 35 ans (observations actuelles) à des niveaux plus faibles. Le choix des fournisseurs et installateurs sera fait par les futurs sociétaires / coopérateurs. Les

² Wc : Unité utilisée pour le solaire photovoltaïque, un Wc (Watt-crête) représente la puissance fournie sous un ensoleillement standard de 1.000 W/m² à 25°C, soit globalement en condition quasi optimale de fonctionnement. Ainsi, une installation de 100 kWc correspond à une puissance électrique de 100 kW lorsque les conditions d'ensoleillement sont "optimales".



filières de production et de recyclage s'organisent, permettant ainsi de réduire considérablement l'impact environnemental des panneaux.



Au bout de 20 ans ? La société devra décider, avec ses membres, des suites à donner. Des clauses préciseront cela dans les baux. Un nouveau contrat pourra être renégocié avec les distributeurs d'électricité alors sur le marché.

Le dimensionnement des projets : pour amorcer une centrale économiquement viable, l'exemple de *Condrieux* montre qu'une puissance de 70 kWc (kilowatts-crête) a été nécessaire. Dans le Luberon, cela correspondrait à une superficie de 500 m² de panneaux photovoltaïques et une production de 91 000 kWh par an. C'est l'équivalent de la consommation de 30 foyers, hors chauffage électrique.

L'impact paysager est une attention forte témoignée par les participants. Eviter des installations de type « timbre poste », c'est rechercher des toitures susceptibles d'accueillir de grandes surfaces afin d'apporter une cohérence architecturale et une meilleure insertion paysagère.

Les habitants déjà équipés en photovoltaïque peuvent s'impliquer en devenant sociétaires. La reprise des contrats préexistants (notamment avec EDF) peut être étudiée.

Plus d'informations sur le site ressource et la « Foire aux Questions » (FAQ) des Centrales Villageoises www.centralesvillageoises.fr

Pour la suite...

Suite à ces réunions publiques de présentation des Centrales Villageoises, une première phase dite « exploratoire » doit se dérouler de juin à décembre 2014. Il s'agit de mobiliser des groupes locaux de citoyens afin qu'ils déterminent les objectifs et le périmètre du projet. Un accompagnement est prévu pour travailler au dimensionnement (technique, économique et juridique), et à la prospection sur le territoire (repérage de toitures, expertise, relation aux propriétaires, mobilisation de sociétaires, recherches partenariales...).

A l'automne ou en fin de l'année, si un projet viable émerge, la société pourra être constituée et une seconde phase dite « préparatoire » permettra de réaliser les études de faisabilité, de capitaliser la société, puis de lancer les consultations aux entreprises. La mise en service des équipements est envisagée pour fin 2015, début 2016.

Lors des réunions de présentation, déjà un tiers des participants s'est dit intéressé pour participer aux premières étapes de la démarche. Ainsi, les personnes motivées vont être mises à contribution pour la constitution et la participation aux groupes de travail, et pour réaliser les recherches actives sur le terrain.

Motivés ? A vous de jouer ! Parlez-en autour de vous et participez...
>>> Prochain rendez-vous : le mercredi 18 juin 2014 à 18h <<<
Salle de réunion de **COTELUB à La Tour d'Aigues**

Produire dans les villages de l'énergie renouvelable

Le Parc naturel régional du Luberon et la Communauté territoriale Sud Luberon proposent quatre réunions publiques pour lancer un projet de création de centrales villageoises : lundi 5 mai à 18 h 30 à Cabrières d'Aigues (salle des fêtes), mardi 6 mai à 18h à La Bastidonne (salle des Ferrages), mercredi 14 mai à 18h à Grambois (salle polyvalente) et jeudi 15 mai à 18h à Villelaure (foyer des campagnes - rue Forbin de Janson).

Installations de production d'électricité renouvelable, les centrales villageoises sont décidées et développées par les citoyens et les acteurs locaux, dans lesquelles ils peuvent investir financièrement et pour l'instant, seules les Communautés du Sud Luberon et celle du Pays de Banon ont répondu favorablement.

Produire de l'énergie à domicile

Cette opération pilote a pour ambition d'accompagner l'émergence de sociétés locales qui identifieront et porteront des projets d'installation de production d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque ou petit éolien), dans le respect et la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti, avec un objectif d'optimisation des retombées économiques locales.

Elles seront constituées et financées au travers de partenariats d'acteurs locaux et citoyens du territoire, et labellisées "centrales villageoises de territoire". Elu, citoyen, responsable associatif, impliqués dans le monde économique, ce projet peut intéresser à divers titres : participer au développement de production d'énergies locales, mettre à disposition une toiture pour une centrale solaire, investir dans la future société, prendre part à une démarche citoyenne et conviviale... Financé au titre du Programme opérationnel interrégional européen Feder "Massif des Alpes", le concept de centrale villageoise se veut respectueux du patrimoine, tout en créant de la richesse pour les habitants qui sont associés aux opérations.



Contrôle d'une installation de production d'électricité telle que le Parc du Luberon souhaite en voir installer sur son territoire. /PHOTO A.C.

Une centrale villageoise, c'est quoi ?

- L'implantation (principalement en toiture) de plusieurs surfaces groupées de capteurs photovoltaïques dans le respect du patrimoine bâti et de la réglementation existante ; le petit éolien est aussi une option qui peut être étudiée ;
- L'accompagnement par des professionnels qualifiés pour apporter des éléments techniques ;
- Un investissement partagé et apporté principalement par la population du territoire, avec une participation éventuelle des collectivités locales ;
- La construction d'un modèle juridique et financier viable permettant un partage local des richesses.

que, ce projet peut intéresser à divers titres : participer au développement de production d'énergies locales, mettre à disposition une toiture pour une centrale solaire, investir dans la future société, prendre part à une démarche citoyenne et conviviale... Financé au titre du Programme opérationnel interrégional européen Feder "Massif des Alpes", le concept de centrale villageoise se veut respectueux du patrimoine, tout en créant de la richesse pour les habitants qui sont associés aux opérations.

Alain CARLE

Articles de presse

La Provence

28 avril 2014

La Provence

6 mai 2014

Vaucluse

Mardi 6 Mai 2014
www.laprovence.com

3

SUD LUBERON L'expérimentation est lancée au sein de la communauté des communes "CoteLub"

Des "centrales villageoises" pour produire collectivement de l'énergie

Produire de l'électricité autrement. L'idée n'est pas vraiment nouvelle. Produire une énergie renouvelable à l'échelle d'un territoire avec la participation de plusieurs habitants est, en revanche, un concept qui est entrain de faire son chemin et qui s'inscrit pleinement dans la lutte contre le changement climatique. L'expérience des "centrales villageoises" a été lancée en région Rhône-Alpes il y a quelques années et pourrait se développer prochainement dans le Sud Luberon. L'intérêt d'un tel projet est de parvenir à un développement économique local en territoire rural sur la base des énergies renouvelables. En résumé, investir, produire de l'électricité et la revendre à EDF (le prix du kilowattheure peut évoluer entre 0,13 cts à 0,30 cts). C'est ainsi que le Parc du Luberon initie une action -plutôt orientée sur le photovoltaïque et l'éolien- à travers la démarche des "centrales villageoises". Hier soir, une première réunion d'information se tenait à Cabrières d'Aigues. Pour les animateurs du Parc du Luberon, l'étape de la sensibilisation des populations à la problématique environnementale est nécessaire puisque la participation des habitants conditionne la réussite du projet. Trois autres sont prévues au cours du mois de mai sur le territoire de la communauté de communes CoteLub qui s'est porté volontaire pour tenter de relever le défi.



Une "centrale villageoise" est une société locale constituée par les habitants afin de développer les économies d'énergie et les énergies renouvelables. L'expérimentation est lancée sur le territoire de Sud Luberon. /PHOTO R.L.

"À l'échelle d'un village, l'expérimentation aurait été trop petite, à l'échelle du Parc du Luberon, trop grande, alors nous avons opté pour le territoire d'une communauté de communes" explique Matthieu Camps, chargé de mission dans le secteur des énergies au Parc du Luberon. "L'idée est de ne plus produire de l'énergie individuellement mais de manière collective à travers la création d'une société dont le statut juridique reste à définir et dans laquelle les habitants intéressés par le projet achèteraient des parts. Des emprunts sont bien sûr possibles. Une fois la structure montée, les habitants cibleraient en semble des sites susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques ou du petit éolien. Cela peut se faire sur du déjà bâti" détaille Matthieu Camps. Des accompagnements logistique et technique par des experts et le Parc du Luberon seraient proposés aux sociétaires qui -in fine- toucheraient des dividendes sur la vente. "C'est un peu une épargne mais nous souhaitons avant tout que les habitants s'impliquent dans cette démarche environnementale et à l'échelle locale avant de penser à l'aspect financier" précise le chargé de mission.

Mélodie TESTI

Les prochaines réunions : ce soir à 18h à La Bastidonne, le 14 mai à Grambois 18h, le 15 mai à Villelaure à 18h.



Production d'énergies renouvelables

Energies renouvelables et citoyenneté sont au cœur d'un nouveau projet du parc du Luberon : les centrales villageoises. Un concept à découvrir lors de quatre prochaines réunions publiques.

Le Parc naturel régional du Luberon (PNRL) et la Cotelub (Communauté territoriale Sud-Luberon) organisent quatre réunions publiques afin de lancer un projet de création de centrales villa-

geoises (voir encadré). Les centrales villageoises sont des installations de production d'électricité renouvelable, décidées et développées par les citoyens et les acteurs locaux, dans lesquelles ils peuvent investir financièrement.

Cette opération pilote a pour ambition d'accompagner l'émergence de sociétés locales qui identifieront et porteront des projets d'installation de production d'énergie renouvelable (solaire photovoltaïque ou petit éolien), dans le respect et la mise en valeur du patrimoine naturel et

bâti, avec un objectif d'optimisation des retombées économiques locales. Elles seront constituées et financées au travers de partenariats d'acteurs locaux et citoyens du territoire, et labellisées «centrales villageoises de territoire».

Projet innovant

Financé au titre du Programme opérationnel interrégional européen Feder (Fonds européen pour le développement régional) «Massif des Alpes», ce projet s'appuiera sur l'expérience menée en Région

Rhône-Alpes par l'agence régionale RhôneAlpÉnergie Environnement (www.raee.org). Il s'inscrit dans la volonté du PNRL de favoriser une transition énergétique au sein de son territoire et doit permettre d'expérimenter la mise en œuvre de projets résolument innovants.

Afin de faire découvrir cette démarche, le Parc propose quatre réunions publiques : le lundi 5 mai à 18h30 à la salle des fêtes de Cabrières-d'Aigues, le mardi 6 mai à 18h à la salle des Ferrages à La Bastidonne, le mercredi 14 mai à 18h à la salle polyvalente de Grambois et le jeudi 15 mai à 18h au foyer des campagnes (rue Forbin de Janson) à Villelaure.

Elu, citoyen, responsable associatif, ou acteur économique, tous sont invités à venir découvrir ce concept ainsi qu'à donner leur avis sur le développement de ces énergies dans le Luberon. En effet, ce projet peut intéresser à divers titres : participer au développement de production d'énergies locales, mettre à disposition une toiture pour une centrale solaire, investir dans la future société ou bien prendre part à une démarche citoyenne.

PROJET

Centrale villageoise mode d'emploi

Le concept de centrale villageoise est une nouvelle approche de développement des énergies renouvelables. L'objectif est de respecter le patrimoine, tout en créant de la richesse pour les habitants qui sont associés aux opérations car actuellement le mode de développement de la filière peut poser des problèmes pour l'agriculture, le paysage, la biodiversité, le patrimoine, s'il n'est dicté que par des considérations financières. Dans ce cadre, une centrale villageoise vise l'implantation (principalement en toiture) de plusieurs surfaces groupées de capteurs photovoltaïques totalisant entre 500 et 2 000 m² dans le respect du patrimoine bâti et de la réglementation existante. Cette démarche peut aussi être entreprise en matière de petit éolien.

L'ensemble du projet est mené en concertation totale avec les habitants alors que l'investissement partagé est apporté principalement par la population du territoire, avec une participation éventuelle des collectivités locales. L'accompagnement technique, la construction d'un modèle juridique et financier viable permettant un partage local des richesses pouvant être réalisé par un intervenant comme le Parc naturel régional du

Luberon et ses partenaires.

Renseignements sur www.centralesvillageoises.fr

8877d55257103d0f721044740f0ed516110148271674db

LUBERON
9556500400501/GSD/AJR/3

Éléments de recherche : PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON ou PARC DU LUBERON (84) : toutes citations

